

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Adrien GUENE
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Laurence GERBET	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Bénédicte PERSON-PICARD	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Catherine VICTOR	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Céline RABUT	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Noëlle CABBILLARD	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Madame Christine DOS SANTOS ROCHA
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF
Délégation de Service Public - Réseau de chaleur de Dijon Métropole - Avenant n°7
DIJON ENERGIES

En 2009, le Grand Dijon – devenu Dijon Métropole – et la Ville de Dijon ont mis en place leur premier Plan Climat Energie Territorial (ci-après « PCET »).

La création d'une stratégie unique territoriale et d'un plan d'actions a permis d'anticiper les derniers textes sur la transition énergétique et de mettre en œuvre des réseaux de chaleur sur le territoire et notamment de développer et raccorder le réseau de chaleur de Dijon Métropole à l'UIOM.

A cet effet, Dijon Métropole a conclu, le 12 janvier 2012, un contrat de délégation de service public du réseau de chaleur avec la société DIJON ENERGIES (ci-après « le Contrat »).

Dans un souci de cohérence avec les limites géographiques du réseau de chaleur Ouest de Dijon Métropole et afin que le périmètre correspondant au quartier de la gare suive avec précision le tracé des voies ferrées, les parties ont convenu de rectifier le périmètre géographique du Contrat dans un avenant n°7 (voir plan en annexe 1 dudit avenant).

La modification du tracé aura ainsi pour conséquence d'intégrer deux bâtiments supplémentaires au sein du périmètre du réseau de chaleur Ouest de Dijon Métropole, lesquels sont aujourd'hui intégrés dans le périmètre de la Société Dijonnaise d'Energie Nouvelle (SODIEN).

Dans ces conditions, le périmètre géographique du réseau de chaleur Ouest de Dijon Métropole sera délimité par la ligne de chemin de fer (Paris-Lyon à Marseille Saint-Charles) jusqu'au pont ferré au croisement du boulevard Sévigné, de l'avenue Albert 1er et de la rue Mariotte.

Il est enfin précisé que le présent avenant porte également sur l'ajustement de la tarification liée à la perception des subventions et sur l'adaptation des composantes R1Gaz et R1Cogé du Contrat afin de tenir compte, d'une part, de certaines évolutions réglementaires et, d'autre part, du passage sous le seuil des 20 MW du site de production de Quetigny.

L'impact financier de l'avenant sur le contrat initial est mineur, dans les conditions des articles R. 3135-7 (modification non substantielle) et R. 3135-8, R. 3135-9 (modification de faible montant) du code de la commande publique.

En conséquence, il est demandé au Conseil métropolitain :

- d'approuver l'avenant n°7 à la convention de délégation de service public relative au réseau de chaleur conclu avec DIJON ENERGIE ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°7 à la convention de délégation de service public du réseau de chaleur ;
- d'autoriser Monsieur le Président, pour tous les projets d'actes précités, à apporter, le cas échéant, des ajustements non substantiels auxdits actes.

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R. 3135-7, R. 3135-8 et R. 3135-9 du code de la commande publique ;

Vu la convention de concession portant délégation de service public du réseau de chaleur et ses avenants 1 à 6 conclu entre Dijon Métropole et la société DIJON ÉNERGIE (ou ci-après : le Contrat ») ;

Vu le projet d'avenant n°7 au Contrat ayant pour objet :

- d'apporter une rectification sur le périmètre du Contrat dans un souci de cohérence avec les limites géographiques du réseau de chaleur Ouest de Dijon Métropole ;
- d'ajuster la tarification liée à la perception des subventions telle que d'ores et déjà prévue à l'article 5 de l'avenant 5 ;
- d'adapter les formules d'actualisation des composantes R1Gaz et R1Cogé du Contrat afin de tenir compte, d'une part, de certaines évolutions réglementaires et, d'autre part, du passage sous le seuil des 20 MW du site de production de Quetigny.

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public rendu le 9 décembre 2022,

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°7 à la convention de délégation de service public relative au réseau de chaleur conclu avec DIJON ENERGIE ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°7 à la convention de délégation de service public du réseau de chaleur ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, pour tous les projets d'actes précités, à apporter, le cas échéant, des ajustements non substantiels auxdits actes.

SCRUTIN	POUR : 76	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN